

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13 septembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

MUSEES – ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE REALISEES A FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, LIEU-DIT LES AIGUILLES AU RETZ

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Dominique JEUFFRAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190923-C59-09-2019-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

MUSEES – ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE REALISEES A FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, LIEU-DIT LES AIGUILLES AU RETZ

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais est concernée par de nombreuses opérations d'archéologie préventive sur son territoire.

L'article 15-1 du décret n°2017-925 du 9 mai 2017 du Code du patrimoine prévoit le partage de la propriété des objets découverts lors d'une opération d'archéologie préventive à parts égales (50% - 50%) entre l'Etat et le propriétaire du terrain.

À l'issue de l'opération d'archéologie préventive menée sur les parcelles AH 55, 56, 59, 60, 61, 62, 63 et 64 du cadastre de la commune de FRONTENAY ROHAN-ROHAN (Deux-Sèvres), lieu-dit Les Aiguilles au Retz, du 8 au 23 janvier 2007, des vestiges mobiliers ont été mis au jour.

Par courrier en date du 18 décembre 2018, l'État a informé la Communauté d'Agglomération du Niortais du délai légal d'un an pour faire valoir son droit de propriété sur la moitié des objets. Conformément à l'article R523-68 du Code du patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Niortais peut solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part revenant à l'État.

Soucieuse de mettre en valeur son patrimoine archéologique, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite assurer la bonne conservation des vestiges archéologiques mis au jour sur son territoire.

En 2005, la construction d'une station d'épuration au nord de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan donne lieu à un diagnostic archéologique. Deux occupations sont alors identifiées : protohistorique (âge du Bronze/âge du Fer) et antique. L'occupation antique, plus importante, se caractérise par la découverte d'un habitat du I^{er} siècle structuré par des murs et un ensemble de fossés comportant également une activité à vocation artisanale. Le site a livré un abondant mobilier céramique dont il convient de souligner la qualité et notamment celle des céramiques importées (sigillées et amphores).

Les musées communautaires disposent d'un fonds archéologique riche qui permet de mieux connaître l'histoire du territoire et d'appréhender ses évolutions depuis les origines de l'Homme. L'enrichissement de ce fonds par les découvertes en cours et à venir permet une cohérence territoriale et une exploitation des données dans le cadre de projets scientifiques, historiques et culturels.

Afin de poursuivre ses missions de conservation, d'étude et de valorisation des découvertes archéologiques sur le territoire, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite informer l'État

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190923-C59-09-2019-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

de son souhait de faire valoir son droit de propriété sur la moitié des objets et de solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État.

N° Tranchées	Mobilier Céramique	Restes (tuile, verre, meule, scorie, fer, coquillage, faune)	Charbons prélevés	Total
18	1			
27	1			
34	1			
36	8	2		
45	12	7		
52	1	3		
54	87	45		
57	16			
59	2	1		
63	1	1		
68	1	1		
69	50	5		
73	38	1		
75	30	4		
83	262	19		
85	21	12		
87	91	4		
88	6			
93	4			
99	10		X	
118	88			
121	27			
125	19	4		
Total	777	110		887

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Accepter la part de mobilier revenant de droit à la Communauté d'Agglomération du Niortais (50%),
- Solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État (50%),
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20190923-C59-09-2019-DE
 Date de télétransmission : 30/09/2019
 Date de réception préfecture : 30/09/2019